

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Ce document est conforme à la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200), au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et à la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Identificateur de produit SGH

Nom du produit Mothers California Gold Chrome Polish

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 05212, 35212, 55212

Synonymes aucune

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Soins de voiture

Utilisations déconseillées Aucun renseignement disponible

Renseignements sur le distributeur

Adresse Fournisseur
MOTHERS POLISHES WAXES
CLEANERS
5456 Industrial Drive
Huntington Beach, CA 92649
TEL: 714-891-3364
FAX: 714-893-1827

Société
MOTHERS POLISHES WAXES CLEANERS
5456 Industrial Drive
Huntington Beach, CA 92649
TEL: 714-891-3364
FAX: 714-893-1827

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence No de téléphone de Chemtrec : 1 800 424-9300 (aux États-Unis) ou +1 703 527-3887 (à l'extérieur des États-Unis)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce document est conforme à la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200) aux États-Unis, au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et à la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique

Non classé.

Éléments pour les étiquettes

Mot indicateur
aucune

Dangers physiques et pour la santé non classés ailleurs
Sans objet.

Déclarations sur la sécurité

- Aucune.

Autres informations

Provoque une légère irritation cutanée.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Silice, amorphe, terre de diatomées	68855-54-9	5-10	-	-
Alcool isopropylique	67-63-0	1-5	-	-
Éther propylique du propylèneglycol	1569-01-3	1-5	-	-
2-Butoxyéthanol	111-76-2	1-5	-	-
2-(2-éthoxyéthoxy) éthanol	111-90-0	1-5	-	-
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	<1	-	-

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures requises pour les premiers secours**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion

Faire boire beaucoup d'eau. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin si nécessaire.

Protection pour les secouristes

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés**Symptômes/effets les plus importants**

L'aspiration dans les poumons peut causer des dommages sévères aux poumons

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire**Notes au médecin**

Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

CO2, poudre chimique, sable sec, mousse antialcool

Moyens d'extinction inappropriés

Pas d'information disponible.

Dangers spécifiques du produit

Pas d'information disponible.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à un choc mécanique
Sensibilité à une décharge statique

Aucune.
Aucune.

**Équipement de protection et
précautions pour les pompiers**

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles

En cas de déversement, faire preuve de prudence, car la substance peut rendre les surfaces très glissantes.

Précautions environnementales

Précautions environnementales

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans l'environnement. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage

Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Manutention

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité

Entreposage

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver hors de la portée des enfants.

Produits incompatibles

Aucun à notre connaissance.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Alcool isopropylique 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m ³ (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 980 mg/m ³ (vacated) STEL: 500 ppm (vacated) STEL: 1225 mg/m ³	IDLH: 2000 ppm 10% LEL TWA: 980 mg/m ³ TWA: 400 ppm STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m ³
2-Butoxyéthanol 111-76-2	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 240 mg/m ³ (vacated) TWA: 25 ppm (vacated) TWA: 120 mg/m ³ (vacated) S* S*	IDLH: 700 ppm TWA: 5 ppm TWA: 24 mg/m ³

Légende

Peau - Absorption par voie cutanée

ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. NIOSH IDLH: Danger immédiat pour la vie ou la santé

Autres directives relatives à l'exposition Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Sécurité intégrée appropriée

Mesures techniques Douches
Points de lavage des yeux
Systèmes d'aération

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau et du corps Gants de protection.
Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une aération ou une évacuation peut s'avérer nécessaire.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Liquide.	Aspect	bleu.
Odeur	Fragrance.	Seuil de perception de l'odeur	Pas d'information disponible.

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>
pH	9.00	Aucun à notre connaissance
Point de fusion/intervalle de fusion	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Point d'éclair	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Taux d'évaporation	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Limites d'inflammabilité dans l'air		
limite supérieure d'inflammabilité	Donnée non disponible	
limite inférieure d'inflammabilité	Donnée non disponible	
Pression de vapeur	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité de vapeur	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité relative	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans l'eau	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans d'autres solvants	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température de décomposition	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Viscosité	3200 cps	Aucun à notre connaissance
Propriétés d'inflammabilité	Non déterminé pour ce mélange	
Propriétés explosives	Donnée non disponible	
Propriétés comburantes	Donnée non disponible	

Autres informations

Teneur en COV (%) <3

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité donnée non disponible

<u>Stabilité chimique</u>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<u>Possibilité de réactions dangereuses</u>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<u>Polymérisation dangereuse</u>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<u>Conditions à éviter</u>	Ne pas congeler.
<u>Produits incompatibles</u>	Aucun à notre connaissance.
<u>Produits de décomposition dangereux</u>	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Renseignements sur le produit

Inhalation

Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Contact avec les yeux

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Provoque une légère irritation cutanée.

Ingestion

Pas d'effet connu.

Mesures numériques de toxicité - Produit

Les valeurs suivantes sont calculées selon le chapitre 3.1 du document SGH : Sans objet.

Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 Voie orale	DL50 Par voie cutanée	CL50 par inhalation
Alcool isopropylique	= 1870 mg/kg (Rat)	12800 mg/kg (Rat) 12870 mg/kg (Rabbit)	72.6 mg/L (Rat) 4 h
Éther propylique du propylèneglycol	= 2504 mg/kg (Rat) = 2490 mg/kg (Rat)	= 3550 mg/kg (Rabbit)	-
2-Butoxyéthanol	= 470 mg/kg (Rat)	= 400 mg/kg (Rabbit) = 2270 mg/kg (Rat)	= 486 ppm (Rat) 4 h = 450 ppm (Rat) 4 h
2-(2-éthoxyéthoxy) éthanol	= 10502 mg/kg (Rat)	= 9143 mg/kg (Rabbit) = 6 mL/kg (Rat) = 4200 µL/kg (Rabbit)	> 5240 mg/m ³ (Rat) 4 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Pas d'information disponible

Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques à la suite d'expositions de courte et de longue durées

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Ne devrait pas être un sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Ne contient pas de substances qui sont connues pour être mutagènes ou soupçonnées de l'être.

Cancérogénicité

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des ingrédients comme cancérogènes.

Nom Chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Silice, amorphe, terre de diatomées		Group 3		
Alcool isopropylique		Group 3		X
2-Butoxyéthanol	A3	Group 3		

Légende:

ACGIH : (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 – Canérogène chez l'animal

CIRC: (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 3 : Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'homme

OSHA : (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle (Occupational Safety & Health Administration))

X - Présent

Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne contient aucun composant dangereux connu ou suspecté pour la reproduction.

STOT - exposition unique

Aucun des composants n'est connu comme entraînant une toxicité spécifique pour certains organes cibles par exposition unique.

STOT - exposition répétée

Aucun des composants n'est connu comme entraînant une toxicité spécifique pour certains organes cibles par exposition prolongée ou répétée.

**Effets sur les organes cibles
Risque d'aspiration**

Appareil respiratoire. Yeux. Système nerveux central.

Aucun des ingrédients n'est connu pour représenter un danger par aspiration.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Alcool isopropylique 67-63-0	EC50 72 h: > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus) EC50 96 h: > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h: = 11130 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 9640 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: > 1400000 µg/L (Lepomis macrochirus)		EC50 48 h: = 13299 mg/L (Daphnia magna)
2-Butoxyéthanol 111-76-2		LC50 96 h: = 1490 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: = 2950 mg/L (Lepomis macrochirus)		EC50 24 h: 1698 - 1940 mg/L (Daphnia magna) EC50 48 h: > 1000 mg/L (Daphnia magna)
2-(2-éthoxyéthoxy) éthanol 111-90-0		LC50 96 h: 11400 - 15700 mg/L flow-through (Oncorhynchus mykiss) LC50 96 h: 11600 - 16700 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: 19100 - 23900 mg/L flow-through (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: = 10000 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: = 13400 mg/L flow-through (Salmo gairdneri)		EC50 48 h: 3940 - 4670 mg/L (Daphnia magna)

Persistence et dégradabilité

Pas d'information disponible.

Bioaccumulation

Pas d'information disponible.

Nom Chimique	Log Poctanol/eau
Alcool isopropylique	0.05
2-Butoxyéthanol	0.81
2-(2-éthoxyéthoxy) éthanol	-0.8

Mobilité

Pas d'information disponible.

Autres effets nocifs

Pas d'information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Ne pas rejeter dans l'environnement
Emballages contaminés	Éliminer conformément à la réglementation locale.
Codes de déchets dangereux de la Californie	331

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT	Non réglementé
TMD	Non réglementé
MEX	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements internationaux

Substances appauvrissant la couche d'ozone	Sans objet
Polluants organiques persistants	Sans objet
Déchet dangereux	

Nom Chimique	Convention de Bâle (déchets dangereux)
Alcool isopropylique	Y42

La Convention de Rotterdam (consentement éclairé préalable)	Sans objet
Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL)	Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire
LIS/LES	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37:

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil %
Alcool isopropylique	67-63-0	1-5	1.0
2-Butoxyéthanol	111-76-2	1-5	1.0
2-(2-éthoxyéthoxy) éthanol	111-90-0	1-5	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées. Selon le règlement modifié à 40 CFR 370, la déclaration selon l'EPCRA 311/312 Tier II pour l'année civile 2017 devra correspondre aux classifications de danger mises à jour.

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et

40 CFR 122.42):

Nom Chimique	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
Hydroxyde d'ammonium	1000 lb			X

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom Chimique	Quantité de substances dangereuses à déclarer	Quantité de substances extrêmement dangereuses à déclarer	RQ
Hydroxyde d'ammonium	1000 lb		RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ

Réglementations des Etats**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Le « X » signifie que les ingrédients sont indiqués dans la liste du droit de savoir de l'état.

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Silice, amorphe, terre de diatomées			X		
Alcool isopropylique	X	X	X		X
2-Butoxyéthanol	X	X	X	X	X
2-(2-éthoxyéthoxy) éthanol	X		X	X	

États-Unis Informations sur les étiquettes EPA

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA Danger pour la santé 1 Inflammabilité 1 Instabilité 0 Dangers physico-chimiques N/A

HMIS Danger pour la santé 1 Inflammabilité 1 Danger physique 0 Précautions individuelles B

Préparée par Intendance de produit
23 British American Blvd.
Latham, NY 12110
1-800-572-6501

Date d'émission 31-août-2018
Date de révision 31-août-2018
Note de révision Nouveau format régional.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche signalétique